

Le bénévolat : comme un levain dans la société

Alors que l'Apes lance un chantier sur la place des usagers dans l'ESS, Luc Belval propose ici d'examiner de près le bénévolat, cette notion qui a tellement de valeur qu'elle n'a pas de prix !

De la préparation de la fête du quartier ou du village aux multiples initiatives repérées lors du premier confinement en 2020 pour pallier à un système économique mis quasiment à l'arrêt, des clubs sportifs et des groupements culturels aux mutuelles, des collectifs de défense de ZAD aux syndicats de salariés, des associations de consommateurs aux associations écologiques et de défense de l'environnement en passant par la finance solidaire, et bien d'autres encore, la liste est longue des lieux où se vit cette réalité multiforme que l'on nomme bénévolat. Le bénévolat est consubstantiel à la vie en société, aucun secteur n'y échappe a priori, mais comment peut-on définir et caractériser le bénévolat ? Quelle réalité sociale et économique recouvre-t-il ? Quelle est sa fonction dans une société comme la nôtre ? Enfin, quelles sont les évolutions qui l'affectent et comment peut-on les analyser ?

De quoi parle-t-on ?

Il n'existe pas de définition légale du bénévolat comme si la loi se révélait impuissante à circonscrire cette réalité vivante, mouvante et complexe. Pour le Conseil économique social et environnemental, « *est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial* ». Le bénévolat correspond donc à un don de soi, don de son temps, de ses compétences, de ses convictions, ce don étant librement consenti et n'ouvrant droit à aucune contrepartie en argent ou en nature. Le bénévolat s'exerce le plus souvent au sein d'une organisation sans but lucratif, association, ONG, syndicat ou autre. L'étymologie du mot bénévole vient du latin « *benevolus* » qui signifie « bonne volonté » .

Les bénévoles tiennent une place spécifique dans la société civile, ils en sont des acteurs particuliers. Se situant hors du champ marchand et de la concurrence économique, non rémunérés et complémentaires des autres formes de travail, les bénévoles apportent une contribution significative à des organismes existants, en tant qu'acteurs de renouvellement, de soutien ou d'innovation en respectant les principes fondamentaux suivants :

- le bénévolat est un **choix volontaire** prenant appui sur des motivations et des options personnelles très diverses : être utile à la société, défendre une juste cause, occuper son temps libre, avoir une vie sociale, acquérir une compétence, donner et rechercher du sens, etc. ;
- le bénévolat est **ouvert à tous sans distinction** d'origine sociale, de nationalité, d'âge ou de genre et bien sûr sans discrimination liée à des conditions physiques ou à des options philosophiques, politiques ou religieuses ;

- Le bénévolat se réalise dans une approche éthique et humanitaire en respectant la dignité humaine et en étant **attentif aux besoins dans la société** ;
- Le bénévolat favorise l'initiative, la créativité et l'esprit de responsabilité, ainsi que l'**intégration** et la **participation à la vie sociale**.

Du fait de sa nature, il est difficile d'appréhender quantitativement le bénévolat, d'autant plus que ses formes évoluent. On estime cependant que le nombre de bénévoles en France s'établit à environ 22 millions de personnes, soit 38 % de la population des français de plus de 15 ans¹. Et le nombre de bénévoles ne cesse de croître, ainsi entre 2013 et 2016, il a augmenté de 1,2 %² par an en moyenne.

Les associations sont le principal lieu où s'investissent les bénévoles. Ainsi sur les 22 millions de bénévoles, 20,5 millions le sont dans le cadre associatif. On retrouve ici l'importance du mouvement associatif. Nous verrons plus loin que ceci ne constitue cependant pas une assurance sur l'avenir pour le secteur associatif.

Le bénévolat n'est donc pas un épiphénomène, ce n'est pas une part marginale de l'ensemble du travail ou de l'activité économique³, c'est une réalité de première ampleur. L'Injep (Chiffres clés de la vie associative en 2019) estime que les participations bénévoles représentaient en France en 2017 un volume de travail équivalent à 1 400 000 équivalents temps plein. A titre de comparaison, le volume d'emplois de l'industrie automobile s'établit à 211 813 ETP en 2019 selon l'Insee, soit sept fois moins !

Au vu de ces chiffres pour le moins importants (et qui ne sont pas spécifiques à la France), deux questions viennent à l'esprit : qu'est-ce qui caractérise le bénévolat face au travail rémunéré ? Et pourquoi ne parle-t-on jamais de cette quantité considérable de travail ?

A la croisée de l'économie et du politique

Une forme économique et politique pour modifier le réel

L'action bénévole est multiple et les motivations des bénévoles sont très diverses, mais il existe des constantes. « Le bénévolat se situe à la frontière de plusieurs sphères de notre existence : il relève à la fois de l'action individuelle et de l'action collective (on ne fait jamais du bénévolat "tout seul"), de l'activité pour soi (pour le plaisir) et de l'activité tournée vers autrui. »⁴ Il y a interaction entre le bénévole et le collectif d'appartenance, les deux se construisent de concert. « Le bénévolat n'est pas une activité professionnelle, mais il n'est ni du temps "familial" ni du temps purement de "loisir". C'est un temps que l'on prend justement sur son temps libre pour le mettre au service d'une activité orientée en faveur d'une communauté ou du bien commun. »⁴

1 Voir par exemple à ce sujet, les données de France Bénévolat ou de l'Injep "Chiffres clés de la vie associative en 2019"

2 Cf. l'Injep "Chiffres clés de la vie associative en 2019"

3 Nous définissons l'activité économique comme l'ensemble des initiatives contribuant à la production ou à l'échange de biens ou de services. Le périmètre de l'économie est donc bien plus large que celui de la seule économie marchande.

4 De SAW-B, les rôles du bénévolat dans l'économie sociale

En étant caricatural, on pourrait dire que le bénévolat est l'image inversée du travail rémunéré : l'absence de rémunération, le choix de l'engagement volontaire et non contraint ainsi que l'absence de lien de subordination pour les bénévoles laisse toute la place à l'utilité sociale et à la recherche de sens. Dans les activités bénévoles, les notions d'efficacité et de pertinence ont une signification mais pas celle de rentabilité et de productivité. Ce qui est important dans l'activité bénévole, c'est tout ce que le modèle économique dominant ne compte pas. Ce que produit le bénévolat a tellement de valeur qu'il n'a pas de prix. Entre l'action bénévole et l'économie marchande, c'est bien deux visions idéologiques du travail et de l'économie qui s'affrontent.

Cette confrontation ou tension entre action bénévole, économie non monétaire et économie marchande n'est pas un problème en soi, et nos sociétés actuelles ont besoin des deux modèles économiques. Ce qui est contestable c'est la non-reconnaissance de la pluralité de l'économie et c'est la domination des règles, normes et façons de penser de l'économie marchande et même plus, de l'économie marchande lucrative. Cette domination idéologique et politique relègue dans sa représentation le bénévolat à des tâches subalternes, voire à des petits boulots (qui ne méritent même pas rémunération), à des enjeux secondaires, l'économie sérieuse, la véritable économie s'appréciant à travers le chiffre d'affaires, les bénéfices et le taux de croissance. La reconnaissance pleine et entière du bénévolat passe par l'affirmation de la pluralité de l'économie (qui ne se réduit pas à l'économie marchande et à l'économie non monétaire). Cette reconnaissance passe également par la reprise et l'amplification du débat sur les indicateurs de richesse, sur l'utilité sociale et l'approche évaluative de celle-ci⁵.

Autre caractéristique des engagements bénévoles : la quête de sens et la certitude que l'on peut avoir prise sur la réalité dans laquelle nous évoluons. A travers la conjugaison action individuelle-action collective et la volonté de modifier le réel, c'est bien une forme politique qui s'affirme. Le bénévolat apparaît ainsi comme l'articulation entre une économie non monétaire et une dimension politique affirmant la possibilité de modifier le réel. Cette vision politico-économique ou économique-politique, dimension politique conjugée à la dimension économique du bénévolat, s'oppose frontalement à celle de « l'économie main stream » qui nie la composante politique de son intervention. Ainsi avec l'affirmation de la pluralité de l'économie, il nous faut affirmer la dimension politique des « façons de faire de l'économie ».

Individu, collectif et démocratie

L'individu qui s'engage et donne quelques heures de son temps à une cause quelconque, qui socialise ainsi le temps qu'il donne, n'imagine pas qu'il entre dans un processus qui, souvent, va le transformer. La confrontation à d'autres, dans de petits groupes de bénévoles, puis dans des groupes plus importants, voire dans des organisations complexes, va révéler l'individu à lui-même en même temps que celui-ci va avec d'autres mener une action, développer une réflexion individuelle et une connaissance collective, va participer à la

5 *L'évaluation ne peut pas être que quantitative et ne peut être réalisée par « des experts en évaluations ». L'expérimentation Visés, dans le cadre d'un programme européen, a bien montré qu'il y a nécessité à associer l'ensemble des acteurs concernés par l'évaluation, qu'il leur revient de définir leur référentiel d'évaluation et que les indicateurs d'évaluation sont dans une large mesure de nature qualitative.*

construction même du cadre de l'action. L'individu et le collectif se construisent ensemble. Qualification individuelle, qualification collective et socialisation sont intrinsèquement liées. L'engagement est une école ou plutôt un apprentissage où les bénévoles s'enrichissent en même temps qu'ils participent à une production collective.

La plus grande part des bénévoles mettent en œuvre leur engagement dans le secteur associatif, et ceci n'est pas dû au hasard⁶. Si on ajoute à la militance associative, l'engagement bénévole dans le syndicalisme ou le mutualisme et d'autres formes connexes, nous retrouvons le creuset de l'associationnisme et de la lutte pour la liberté de groupement abolie par la loi Le Chapelier du 14 juin 1791 interdisant tout groupement, promulguant la liberté d'entreprise et interdisant toutes corporations au nom de la liberté du travail et de la libre concurrence.

Nous l'oublions souvent, mais le simple fait de s'engager bénévolement à côté d'autres individus n'est possible sans risque de répression que du fait de la reconnaissance de la liberté de groupement retrouvée à la fin du 19^{ème} siècle sous la pression de l'associationnisme et du syndicalisme naissant. Ce lointain ancrage du bénévolat d'aujourd'hui, comme sa réalité actuelle, nous rappelle que l'engagement bénévole, le militantisme, constituent des quêtes permanentes pour la démocratie. Il n'existe pas de démocratie⁷ sans prise de la parole des citoyens et sans liberté de groupement. Démocratie et existence de corps intermédiaires reconnus sont indissociables.

Ainsi, au-delà d'une volonté de prise sur la réalité sociale et économique, au-delà de l'affirmation d'une façon particulière de faire de l'économie, **l'engagement bénévole est un pilier constitutif d'une société démocratique**. Sachant que la démocratie n'est jamais acquise ni achevée, qu'elle suppose une remise en cause permanente, qu'elle est l'inverse de l'uniformité et de l'unanimité, on saisit mieux l'apport des associations et plus largement de l'engagement bénévole à la qualité de la vie politique d'une société. Du militantisme du quotidien dans son quartier à l'engagement syndical, des militants mutualistes aux membres d'un collectif de défense d'un coin de nature ou aux membres d'une association d'entraide, tous ces bénévoles contribuent, là où ils sont, à faire vivre le débat collectif, à expérimenter la prise de décision, à passer de la colère à la revendication et à la proposition. C'est bien là l'école de la démocratie.

Des réponses à des besoins qui essaient et se développent

Le bénévolat n'est pas la face obscure de la « grande économie », il en constitue souvent l'antichambre ou le bureau d'étude. On ne compte pas les secteurs d'activités qui ont été inventés par des bénévoles, des services à la personne à la formation continue ou à l'insertion par l'activité économique, de la garde d'enfants à nombre de secteurs de l'action sociale et à la finance solidaire et bien d'autres encore. La marque de fabrique de l'engagement bénévole est omniprésente dans le processus d'émergence. Partant d'un besoin ne trouvant pas de réponse dans l'économie marchande ou dans les politiques publiques, des bénévoles inventent des réponses.

6 Les associations demeurent le lieu privilégié d'exercice du bénévolat même si des évolutions se font jour, qui ne sont pas sans nous interroger.

7 Démocratie politique mais aussi démocratie sociale et économique

Cette invention s'accompagne d'interpellation de la puissance publique lorsque le besoin repéré s'apparente à un bien commun qui devrait être accessible à l'ensemble d'une population. Il en est ainsi de la prise en charge du handicap ou des services d'aide aux personnes âgées ou en perte d'autonomie par exemple. Le bénévolat, le plus souvent dans un cadre associatif, tient dans ces cas un double rôle : celui d'**expérimentateur, de défricheur d'activités**, de mise en œuvre de réponses - **nous sommes ici dans le champ économique** -; et celui de **porteur de revendications et de propositions, de demandes de reconnaissance par les pouvoirs publics et d'inscription dans la loi - nous sommes ici dans le champ politique**.

Un exemple de première grandeur du processus d'articulation entre expérimentation d'une nouvelle activité ou forme d'activité et revendication nous est fourni par les **Régies de quartier**⁸. L'histoire commence à Roubaix avec le projet de la municipalité de l'époque - nous sommes à la fin des années 1970-début des années 1980 -, de restructurer le quartier ouvrier de l'Alma gare. Comme souvent, les projets impactant la vie des habitants ne brillent pas par la concertation, ce fut le cas à l'Alma gare. Résultat, il s'en suit une lutte urbaine des habitants contre les aménageurs et la municipalité, les habitants et leurs associations et soutiens (dont notamment l'ancêtre de la CLCV⁹ mais également des militants ouvriers et syndicaux). Un atelier populaire d'urbanisme, l'APU, est créé, rassemblant habitants du quartier mais aussi sociologues, architectes et urbanistes. Cet **espace de créativité et de convivialité porteur de mobilisation populaire, où s'élaborent et se formulent des revendications mais aussi des propositions** sur le cadre de vie et la vie quotidienne dans le quartier, va proposer des scénarios et formes d'aménagement permettant le maintien des habitants dans leur quartier, faisant le lien entre la gestion des logements, les espaces publics et l'insertion économique des habitants. De cet épisode, fortement marqué par la référence à l'autogestion, émergera la première Régie de quartier, une association porteuse de revendications mais également de propositions et de services à la population.

L'expérience roubaisienne n'essaimera pas sous sa forme d'origine mais en 1985, à Meaux et à Marseille, s'inventent deux nouvelles Régies de quartier basées sur des pratiques de cogestion de l'espace public du quartier impliquant une animation interinstitutionnelle entre habitants, élus et bailleurs. En 1988, le Comité National de Liaison des Régies de Quartier, CNLRQ, est créé. Les labels « Régie de quartier » et « Régie de territoire » sont des labels privés appartenant au CNLRQ mais sont aujourd'hui reconnus par le code du travail.

L'histoire et la réalité des Régies de quartier sont éclairantes d'initiatives de militants, de bénévoles aux origines et qui se concrétisent aujourd'hui par d'authentiques entreprises d'économie solidaire¹⁰ qui se situent pour partie sur le marché et qui par ailleurs participent à la création du lien social et sont des écoles de la citoyenneté au quotidien. Salarariat et bénévolat cohabitent au

8 Voir à ce sujet les nombreux écrits portant sur les Régies de quartier et le site des Régies de quartier et de territoire regiedequartier.org

9 CLCV : Consommation Logement Cadre de Vie est une association dont la création remonte à 1952 sous le nom de Confédération Nationale des Associations Populaires Familiales (CNAPF). Elle se transforme et change de nom en 1976 pour devenir Confédération Syndicale du Cadre de Vie. En 1998, nouveau changement de nom, la CSCV devient CLCV.

10 En moyenne, les Régies de quartier et les Régies de territoire ont un effectif de 43 ETP, le budget moyen est de 1 569 000 € et le chiffre d'affaires moyen s'établit à 840 000 € (source : CNLRQ, les Régies en 2018)

sein de ces entreprises hybrides développant une activité économique, sociale, politique et éducative.

Dans le grand mouvement d'émergence d'activités économiques partant d'initiatives bénévoles, d'autres trajectoires sont repérables où on observe des tensions entre vision et dimension politique du projet, activité économique et lien avec les politiques publiques. Le secteur ou le champ des services à la personne est particulièrement significatif.

Historiquement, les services aux personnes s'enracinent dans des activités d'entraide réalisées par des bénévoles. Dès la fin du 19^{ième} siècle il est possible de repérer des prémices des actuels services aux personnes. Des lois reprendront certaines des revendications portées par les bénévoles comme la création de l'Assistance Médicale Gratuite (AMG) par la loi du 15 juillet 1893 ou l'assistance aux familles nombreuses par la loi du 14 juillet 1913. Dans les années 1920, des activités proches des actuels SAP voient le jour : dès 1927, les associations « Aide aux Mères » (Paris, Lyon, Angers, Marseille, Limoges, Roubaix, Lille, Tourcoing) se regroupent en fédération nationale. Selon les principes établis au départ, la fédération Aide aux Mères permet de développer un sentiment identitaire ; l'objectif étant d'utiliser les tâches de la vie quotidienne comme support d'une action éducative). Les dimensions d'entraide et d'éducation sont mises en avant par ces initiatives pionnières.

C'est cependant après la seconde guerre mondiale que vont se développer les services aux personnes, toujours sur la base du bénévolat et toujours en quête d'une inscription de leur action dans la loi. Dans cette lignée, les CCAS sont créés par le décret 53-1186 du 29 novembre 1953 relatif à la réforme des lois d'assistance. On parlera désormais d'aide sociale et non plus d'assistance. C'est à cette époque, « la période des trente glorieuses », que vont se structurer et se développer les grandes fédérations d'aide à domicile (aujourd'hui de services aux personnes). A partir des années 1980, c'est un peu l'emballement, diverses décisions et lois vont venir profondément modifier le secteur des services à la personne avec une tension / contradiction entre politique de l'emploi qui tire le secteur vers l'économie marchande¹¹ et intégration du service à la personne dans le champ de l'action sociale avec la loi 2002-2.

Dans les deux exemples ci-dessus, on repère bien les écueils que les bénévoles ou acteurs associatifs dans leur diversité doivent éviter : ne pas basculer complètement dans l'économie marchande en adoptant ses normes et critères d'évaluation uniquement quantitatifs d'une part et ne pas être instrumentalisés par les pouvoirs publics d'autre part.

On pourrait multiplier les exemples, la garde d'enfants dont des parents bénévoles sont à l'origine, l'insertion par l'activité économique, le champ culturel, le mouvement sportif, la défense de la nature etc., partout où il y a un besoin qui s'exprime, le bénévolat tente d'apporter des réponses concrètes. Les actions portées par les bénévoles permettent de réinventer des manières de faire. Elles permettent également de faire pression sur les activités. Il n'y aurait probablement pas aujourd'hui un tel engouement et autant d'offres en

11 exonération de cotisations sociales patronales en 1987, réduction fiscale de 50 % sur les emplois familiaux en 1990, création du chèque emploi service en 1993 puis du titre emploi service, Plan Borloo en 2005 et création du CESU en 2006

circuit court, et ceci bien au-delà de l'économie sociale et solidaire, s'il n'y avait pas eu de nombreuses initiatives citoyennes qui ont ouvert la voie à ce nouveau modèle de consommation. La floraison d'initiatives de ce type durant le premier confinement en 2020 illustre parfaitement le phénomène.

Dans la plupart des initiatives bénévoles qui prennent de l'ampleur apparaissent des tensions entre la recherche de sens, la volonté transformatrice du projet initial, la dimension économique (et ceci même si aucun emploi n'est en jeu) et la relation aux pouvoirs publics. La pesanteur des normes économiques main stream et leur transfert dans le champ des politiques publiques constituent un obstacle au développement de ces initiatives bénévoles. Ceci n'est pas sans interroger l'économie sociale et solidaire dans son ensemble. **Sans reconnaissance pleine et entière de la pluralité de l'économie et donc des normes et critères permettant d'appréhender des productions économiques** de natures différentes, marchandes ou non marchandes notamment, le ou les modèles économiques défendus par l'économie solidaire ne sont pas près de devenir dominants. Au delà de la loi Hamon de 2014, il y a encore de nombreuses avancées à réaliser.

Un bénévolat en évolution

L'action bénévole s'enracine loin dans l'histoire, le nombre de bénévoles est très important et se révèle même en augmentation. Le bénévolat couvre l'ensemble de la population. Même si les jeunes retraités s'y investissent particulièrement, les jeunes ne sont cependant pas en reste comme en témoignent par exemple les diverses mobilisations et mouvements concernant le climat, la défense de la biodiversité et de la nature en général. Il serait cependant faux de croire que le bénévolat se reproduit semblable à lui-même, génération après génération. Le bénévolat connaît de multiples évolutions qu'il nous paraît nécessaire d'appréhender.

La technicisation des responsabilités associatives

La toile de fond de l'engagement bénévole est toujours la même, il s'agit de se mobiliser avec d'autres, de faire collectif pour défendre une cause. Ce qui est premier demeure la quête de sens et la volonté de transformer la réalité, la volonté politique demeure donc. Ce qui apparaît différent aujourd'hui, c'est la difficulté à assumer un engagement dans la durée. On ne compte plus le nombre d'associations qui n'arrivent plus, ou difficilement, à renouveler leurs administrateurs alors que l'engagement de "bénévoles de terrain" ne faiblit pas. Il est assez loin le temps où les bénévoles « apprenaient sur le terrain puis s'investissaient dans la vie associative et y prenaient des responsabilités ».

La cause de cette désaffection de l'engagement dans les organisations, - ceci est vrai des associations mais que dire d'autres organisations comme les syndicats ou les partis politiques -, s'explique principalement par la complexité croissante des organisations en général et des associations en particulier. Un administrateur d'une association doit être initié à la comptabilité et à la gestion, doit savoir remplir des dossiers de demande de subvention de plus en plus complexes, et que dire si l'association est employeuse ! Il faut alors posséder (plus que) des rudiments de code du

travail, ne pas rechigner à aborder les questions de fiscalité, savoir ce qui distingue une subvention de la commande publique, être à l'aise avec les notions d'appel à manifestation d'intérêt, d'appels d'offres, etc. Ce n'est pas un hasard si les présidents d'association sont le plus souvent des retraités ayant été cadres dans leur vie professionnelle qui mettent leurs compétences au service d'une cause.

Si on ajoute à cette technicisation des responsabilités associatives, la judiciarisation de notre société et ses retombées sur la vie des associations, il y a là de quoi décourager nombre de bonnes volontés. On comprend qu'il faille une certaine professionnalisation quand on se retrouve Président ou administrateur d'une association gérant un budget ou ayant des salariés. Dans ce cas, il n'y a guère de différence, en terme de compétences mobilisées avec la même responsabilité en entreprise commerciale. Là où le bât blesse, c'est que ces règles se généralisent aux associations non employeuses pour peu qu'elles déposent une demande de subvention auprès d'une collectivité, ou qu'elles bénéficient d'un local mis à disposition. Le « toujours plus » de professionnalisation, « toujours plus » de technique jusqu'à la bureaucratisation porte en lui le risque de dépérissement de la vie associative au sens de l'engagement désintéressé.

Concernant les associations employeuses, il y a certainement une réflexion à engager concernant le rapport entre la sphère des administrateurs, ceux que l'on appelle les décideurs ou les politiques, et la sphère des salariés. Il n'est pas certain que les premiers puissent continuer à se conduire « en actionnaires majoritaires » vis-à-vis des salariés parfois plus compétents techniquement que leurs administrateurs. Il y a certainement à inventer des formes plus coopératives de travail entre administrateurs, bénévoles de terrain et salariés. C'est certainement là une condition pour que les bénévoles puissent continuer à innover, impulser des réponses à des besoins non pris en charge, et exercer un regard critique sur notre société.

Le développement du numérique modifie le militantisme

Le développement des outils informatiques, et même leur omniprésence, les « réseaux sociaux » etc modifient en profondeur notre rapport au monde. Tout paraît possible immédiatement, le temps et l'espace sont comme contractés, à portée d'un clic. Plus besoin d'organisation pour s'engager, le web y remédie, plus besoin de collectif pour agir, l'agrégation d'individus le temps d'une pétition suffit, du moins en apparence.

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de refuser les outils modernes de communication, mais plutôt de montrer que ceux-ci ne remplacent pas le contact, la confrontation d'idées et le débat, sans oublier le temps d'élaboration du consensus et du projet collectif. Il nous faut à la fois utiliser les outils numériques pour leur puissance tout en étant critiques sur l'illusion qu'ils peuvent créer que l'individu est tout puissant et qu'il est porteur du summum de l'émancipation puisque libéré de l'obligation de l'action collective.

Un engagement qui refuse l'organisation dans la durée

De nombreux nouveaux bénévoles, et notamment des jeunes, résolvent les contraintes de l'administration associative en refusant purement et simplement celle-ci. Nous assistons à des engagements qui se succèdent d'une cause à l'autre, d'un groupe à l'autre, les collectifs remplacent les associations ou autres organisations. C'est même toute organisation qui est rejetée, suspectée de dérive ou de trahison. Nul doute que le poids des exigences techniques, la fameuse professionnalisation, est à l'origine de telles attitudes qui s'alimentent également de la méfiance ou du rejet de toute forme instituée, rejet des partis politiques, des syndicats et des associations, refus des "chefs", des compétents, etc.

On ne compte plus le nombre de collectifs de défense, de collectifs citoyens, de collectifs d'occupation de ZAD, ... Nous retrouvons la recherche de solutions à des situations problématiques, à des besoins non couverts. Nous retrouvons la créativité, la dimension collective de l'action permettant à des individus de se faire reconnaître et d'exister. Certains groupes se réfèrent aux communs et organisent la gestion et l'utilisation d'une ressource au service du groupe. Toutes ces initiatives ont une parenté avec la militance associative formalisée. Ce qui les distingue c'est une forme de radicalité et le refus d'aborder la question d'une installation de l'action dans la durée par la construction du cadre de l'action. A sa manière, un mouvement comme celui des gilets jaunes illustre cette forme d'engagement.

Le refus de l'organisation formalisée constitue une différence fondamentale avec la longue histoire de l'économie sociale et solidaire qui a débouché sur la reconnaissance de celle-ci. L'associationnisme comme le syndicalisme ont toujours mené de front le portage de revendications, l'expérimentation de solutions ou la formulation de propositions et la construction du cadre permettant à l'action de se poursuivre. Ainsi sont nées les associations, les syndicats, les mutuelles ou les coopératives. Dans les collectifs actuels, construire une organisation c'est trahir la cause, on assiste ainsi à des actions zapping, et « on réinvente l'eau tiède » à chaque mobilisation, les actions menées ne permettent pas de déboucher politiquement.

On peut s'interroger sur ce qu'on a à gagner de cette radicalité sans lendemain, la société dans son ensemble, les collectivités et même l'économie sociale et solidaire institutionnalisée. Nous ne pouvons nous satisfaire d'un bénévolat coupé en deux parties qui s'éloigneraient avec d'un côté le monde associatif et de l'autre des collectifs mouvants. La question de la régulation de ces nouvelles formes d'engagement est posée, comme est posée la question de l'évolution des pratiques et fonctionnements des associations (et plus largement des autres formes d'économie sociale et solidaire). Des pratiques se référant aux communs et à l'expérimentation de budgets contributifs¹² ouvrent des voies qu'il faut certainement approfondir. L'économie solidaire, sensible à la dimension transformatrice de l'économie sociale et solidaire et à la question de la démocratie, se trouve certainement bien placée pour tenir un rôle d'interface entre la dimension institutionnelle et de nouvelles formes de mouvements sociaux. **Les nouvelles formes d'engagement bénévole ne peuvent déboucher sans organisation durable. Les pratiques et organisations de l'économie sociale et solidaire, pour peu qu'elles s'adaptent et évoluent, constituent certainement une réponse à cette**

12 L'utilisation de monnaies complémentaires, notamment celles basées sur le temps et non sur l'Euro, constitue également des pratiques à prendre en compte

réalité. Un chantier de première ampleur est aujourd’hui proposé à l’économie sociale et solidaire : développer la coopération entre ses parties prenantes et permettre aux usagers¹³ d’y prendre toute leur place.

¹³ *Par usager nous entendons aussi bien les adhérents que les utilisateurs, les clients ou les sociétaires pour reprendre le vocabulaire des coopératives et des mutuelles et même des habitants concernés par cette forme territorialisée que représente les entreprises de l’économie sociale et solidaire*